

# LE TERROIR

## REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS, SCIENCES ET LETTRES DE QUÉBEC

VOL. VIII

QUÉBEC, JANVIER 1928

No 9

### De beaux gestes

Le 25 janvier 1928, — un jour de forte tempête, — à l'Assemblée législative de Québec, au cours de la première session de la dix-septième Législature, en la dix-huitième année du règne de George V, l'honorable M. Perreault proposait la motion suivante :

“ Que cette Chambre, pour marquer la satisfaction avec laquelle elle a appris que plusieurs maisons d'une valeur historique exceptionnelle avaient été offertes dans un geste patriotique au gouvernement de cette province, désire exprimer sa gratitude la plus sincère —

aux héritiers de feu l'honorable R. Dobell pour la très vieille et très intéressante maison des Jésuites à Sillery ;

aux héritiers de l'honorable James Cuthbert pour la première chapelle construite dans ce pays, à Berthier, pour l'usage du culte protestant ;

à Messieurs Noah A. Timmins et A. Kirk Cameron, de Montréal, pour une maison déjà chère à toute la population canadienne, la maison de Laurier, à Arthabaska.”

Le distingué député d'Arthabaska appuya sa motion de sa haute éloquence du prétoire qu'il agrandit pour la circonstance, et en parlant de la maison de Laurier, voici ce qu'il dit :

“ Aujourd'hui, ce sont deux puissants industriels de Montréal qui, avec une libéralité qui les honore, offrent à la province de Québec, non pas cette fois un monument historique, mais une maison d'aspect moderne dans laquelle s'est faite une partie de l'histoire canadienne contemporaine. Cette maison, c'est Laurier qui l'a construite ; c'est lui-même qui en a choisi le site et c'est lui-même aussi qui l'a meublée avec un goût simple, mais délicat. Rien n'est changé dans cette demeure. Les meubles, les cadres, les tapisseries, les ornements restent ce qu'ils étaient au temps de Laurier. Oh! rien que de très simple! Pas la moindre trace de luxe ou de munificence. Tout respire une atmosphère d'austérité propre au recueillement et à l'étude. C'est dans cette maison que Laurier a vécu, sans interruption, les années pendant lesquelles il se préparait avec tant de soin au grand rôle qu'il devait jouer dans ce pays. C'est dans cette maison que tant d'hommes politiques, venus des quatre coins du pays, ont étudié et discuté avec le maître de céans, tant de questions dont la répercussion s'est fait sentir dans le Canada entier.

“ C'est dans cette maison également que le vieil homme d'Etat aimait à recevoir, de temps en temps, pour se reposer et refaire ses forces dans le cadre si cher d'une vie simple et paisible. Heureux, très heureux événement que celui qui permet aujourd'hui à la province de posséder cette maison et d'en faire un musée consacré au souvenir du plus illustre de ses enfants. De partout on accourra pour visiter une maison si chère au cœur de tous les Canadiens et, de partout aussi, on louera le geste patriotique de MM. Timmins et Cameron. Il me fait plaisir de signaler à cette Chambre que parmi ceux qui ont semé l'idée que l'on devrait faire un musée national de la maison Laurier, est l'honorable juge Camille Pouliot, que je suis heureux de voir sur le parquet de cette Chambre (l'hon. juge Pouliot est assis à droite du président).

“ M. Timmins est une des personnalités les plus marquantes dans l'industrie minière de ce pays. C'est un créateur et c'est un animateur. Et, quand il ne paraît travailler que pour lui, il ne cesse cependant de travailler pour son pays en organisant des centres de vie active et intense. En Colombie-Anglaise, au Manitoba, dans le Nouvel-Ontario et dans le Nord-Ouest de Québec, il a joué un rôle qui l'honore en contribuant largement au succès d'un très grand nombre d'entreprises. Mais M. Timmins n'est pas seulement un très grand homme de mines, c'est aussi un excellent patriote ; mais il nous a habitués à mieux connaître ses entreprises d'affaires que ses générosités à l'égard de toutes nos institutions et, je le dis à son honneur, il m'a fallu vaincre la modestie de M. Timmins pour pouvoir dire à cette Chambre et à cette province le don généreux qu'il vient de faire.

“ Quant à M. Cameron, il est lui aussi un homme d'affaires considérable, un grand citoyen et un excellent patriote. Admirateur de Laurier et de son grand talent, il a voulu, lui Canadien de langue anglaise, offrir cette maison à une province de langue française en témoignage des bonnes relations qui existent et qui ont toujours existé entre les différents éléments de notre population.

“ A Messieurs Timmins et Cameron, moi qui viens du village de Laurier, j'offre le témoignage ému de ma reconnaissance en m. me temps que je les prie d'accepter la gratitude du gouvernement, la gratitude de cette Chambre et la gratitude de toute la province de Québec ”. (longs appl.)

Ce sont de beaux gestes que le Terroir se doit d'enregistrer. Et ce serait incomplet, vraiment, si nous ne rappelions ici que le 14 mars 1919, presque au lendemain de la mort de Sir Wilfrid Laurier, l'honorable Juge Camille Pouliot, siégeant à Arthabaska, formulait, en rendant hommage à la mémoire de Sir Wilfrid Laurier, un souhait dans les termes suivants :

“ Serais-je indiscret, en donnant ici l'expression à un vœu intime de la population, celui de voir, grâce à la sollicitude des pouvoirs publics, se conserver dans son cachet historique, comme une relique nationale, la demeure qu'il a habitée. Ce serait là, un puissant tempérament à nos regrets de ne point posséder le corps de ce grand citoyen.”

A M. le juge Pouliot qui a formulé le souhait, à MM. Timmons et Cameron qui l'ont réalisé et à l'honorable M. Perrault qui l'a magnifié, va notre reconnaissance patriotique.

Georges MORISSET.